

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0040-51

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 13 septembre 2021 et approuvé par le directeur du Service de l'urbanisme et de la mobilité le 22 octobre 2021 comme en fait foi le certificat de conformité délivré le 26 octobre 2021.

RÈGLEMENT CA29 0040-51

Règlement modifiant le règlement de zonage CA29 0040 de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro afin d'apporter diverses corrections et ajustements aux articles concernant les solariums, les abris d'auto détachés et les garages privés détachés, les potagers, les auvents, les socles d'équipement de services publics et bornes de recharge pour véhicules électriques, les bâtiments accessoires détachés, les remises, les constructions de jardin, les piscines creusées, semi-creusées ou hors terre, les bandes de paysagement, les cases de stationnement dans le secteur 1 de l'îlot Saint-Jean et le secteur 2 des gares, les mezzanines et les espaces de rangement.

Ce règlement est entré en vigueur le 26 octobre 2021 et peut être consulté au bureau du Secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce vingt-huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-et-un.

La secrétaire d'arrondissement



Alice Ferrandon, avocate